

REPUBLIQUE FRANCAISE

---

MAIRIE DE KEFFENACH

---

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 27 mars 2023 à 19h30

**Présents :** Mme FREY Anne, M. SCHNEIDER Hervé, M. ACKER Jean-Claude,  
M. FOLTZENLOGEL David, M. RUFFY Adrien, M. FREY Sylvain, M. FRANK Jean-Louis  
Mme SPIELMANN Elisabeth, M. ZEIDLER Yves et Mme LEICHT Lucie

**Excusé :** Néant

**Non excusé :** Néant

**Présidente de séance :** Mme FREY Anne, Maire.

**Secrétaire de séance :** M. FRANK Jean-Louis

Le lundi 27 mars 2023, à 19h30, dans la salle de réunion de la mairie de KEFFENACH.

Monsieur FRANK Jean-Louis est volontaire pour être le secrétaire de séance.

**Adopté à l'unanimité.**

Avant de commencer la réunion, Madame le Maire demande une rectification du **point 7** :  
- Contrat de territoire Nord-Alsace 2022-2025 et non 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du compte-rendu du 06 mars 2023
2. Délibération spéciale pour paiement d'investissements
3. Subventions 2023
4. Cadeaux de Noël 2023
5. Budget primitif 2023
6. Baux de chasse

7. Contrat de territoire Nord Alsace 2022-2025

8. Télétravail

9. Divers

## 1. APPROBATION DE COMPTE-RENDU DU 06 MARS 2023

Le compte-rendu du 6 mars 2023 est adopté **par 9 voix et 1 abstention**.

## 2. DELIBERATION SPECIALE POUR PAIEMENT D'INVESTISSEMENTS

Vu la non-conformité de la dernière délibération,

Il est proposé au Conseil de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

**AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Votés en 2022 : Dépenses d'investissements :

Chapitre	BP 2022	25 %
21	215 028.49 €	53 757.12 €
<b>TOTAL</b>		<b>53 757.12 €</b>

## 3. SUBVENTIONS 2023

Disposant d'un budget de 2000 €, le conseil municipal **décide à l'unanimité** de verser en 2022 des subventions à différents organismes, à savoir :

- Presbytère catholique de Soultz-sous-Forêts                      169,97 €
- Association des Œuvres Scolaires (AOS)                              31,50 €
- Ecoles du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) : 1,50€ / Elève / Séance d'équitation.
- Coopérative scolaire : 17 € par élève de Keffenach et par an est attribuée à chacune des trois classes des écoles du RPI (Keffenach, Memmelshoffen, Retschwiller) pour des sorties pédagogiques et équestres pour l'année scolaires 2022/2023 et 2023/2024.  
Ces deux dernières subventions sont à payer car la commune doit se mettre en règle n'ayant pas payé les subventions en 2022/2023.

**Adopté à l'unanimité**

Subvention écoles 2022/2023 :

	Ecole Maternelle de MEMMELSHOFFEN	Ecole Primaire de RETSCHWILLER (Section Moyens)	Ecole Primaire de KEFFENACH (Section Grands)
Subvention pour des sorties scolaires (17€/enfant/an)	5 Elèves x 17€ = <b>85 €</b>	5 Elèves x 17€ = <b>85 €</b>	6 Elèves x 17€ = <b>102 €</b>
Subvention pour sor- ties équestres	5 Elèves x 1,50 € x 6 séances = <b>45 €</b>	5 Elèves x 1,50 € x 5 séances = <b>37.50 €</b>	6 Elèves x 1,50 € x 5 séances = <b>45 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>130 €</b>	<b>122.50 €</b>	<b>147 €</b>

Subvention écoles 2023/2024 :

	Ecole Maternelle de MEMMELSHOFFEN	Ecole Primaire de RETSCHWILLER (Section Moyens)	Ecole Primaire de KEFFENACH (Section Grands)
Subvention pour des sorties scolaires (17€/enfant/an)	5 Elèves x 17€ = <b>85 €</b>	7 Elèves x 17€ = <b>119 €</b>	4 Elèves x 17€ = <b>68 €</b>
Subvention pour sor- ties équestres	5 Elèves x 1,50 € x 6 séances = <b>45 €</b>	7 Elèves x 1,50 € x 5 séances = <b>52.50 €</b>	4 Elèves x 1,50 € x 5 séances = <b>30 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>130 €</b>	<b>171.50 €</b>	<b>98 €</b>

Madame le Maire demande si les membres du conseil ont une idée pour l'affectation du solde des subventions (une ou plusieurs associations).

Les élus se réservent un temps de réflexion.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **4. CADEAUX DE NOËL 2023**

Comme chaque année et en accord avec les 2 autres communes du RPI, Madame le Maire propose d'allouer la somme de 17,00 € par élève pour le cadeau de Noël.

**Adopté à l'unanimité.**

## **5. BUDGET PRIMITIF 2023**

Après avoir travaillé avec la commission communale des finances mais aussi Monsieur TORTERO-TOT, conseiller en trésorerie, Madame le Maire propose le budget primitif 2023 :

Dépenses 2023 Fonctionnement :	<b>210 440.78 €</b>
Recettes 2023 Fonctionnement :	<b>210 440.78 €</b>
Dépenses 2023 Investissement :	<b>110 434.16 €</b>
Recettes 2023 Investissement :	<b>110 434.16 €</b>
<b>Soit un budget global en fonctionnement et investissement de</b>	<b>320 874.94 €</b>

**Adopté à l'unanimité.**

## **6. BAUX DE CHASSE**

Les conditions des chasses communales sont soumises au droit local. La commune a la charge d'administrer la chasse sur les terres et les espaces couverts d'eau dans la commune, au nom de la commune et pour le compte des propriétaires de ces espaces.

Les baux de chasse arrivent à expiration le 1<sup>er</sup> février 2024.

Il appartient à la commune de relouer la chasse communale pour une nouvelle période de 9 ans (du 02 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033).

En application de l'article L429-13 du Code de l'Environnement et de la Proclamation Ministérielle du 12 juillet 1888, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

Les élus doivent décider si la commune désire récupérer le loyer de la chasse ou si elle désire reverser ce loyer aux propriétaires.

Les membres du conseil décident **à l'unanimité** de récupérer le loyer de la chasse.

Pour pouvoir récupérer ce loyer, la commune doit obtenir l'accord en ce sens des 2/3 des propriétaires fonciers représentant au moins 2/3 des surfaces.

Les membres du conseil décident **à l'unanimité** de faire la consultation par écrit.

La commune devra publier le résultat avant le 05 septembre 2023.

**Vu** les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

**Vu** la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Madame le Maire demande s'il y a des volontaires pour créer la Commission Consultative Communale de la Chasse.

Les membres du conseil municipal décident **à l'unanimité** de désigner :

- Anne FREY, Président de la 4C
- Hervé SCHNEIDER et Adrien RUFFY en qualité de représentant de la commune.

## **7. CONTRAT DE TERRITOIRE NORD-ALSACE 2022-2025**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Nord Alsace, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatique qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

**Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Nord Alsace :**

### Enjeu attractivité : faire de l'Alsace du Nord une destination touristique

- Soutenir les projets de valorisation touristique des sites et du patrimoine de l'Alsace du Nord, et renouveler l'offre d'hébergement touristique ;
- Développer et conforter le maillage du réseau des itinéraires cyclables.

### Enjeu environnement /écologie : valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord et soutenir une agriculture en phase avec les enjeux climatiques et les transitions alimentaires

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et la production d'énergie renouvelable ;
- Soutenir l'agriculture durable de proximité et favoriser les productions locales.

### Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires

- Développer une offre de service pour les personnes âgées et personnes handicapées, notamment une offre en santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Renforcer et diversifier le maillage de l'offre de service et d'équipements pour la jeunesse (périscolaires, logement, équipements sportifs pour les collégiens).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Nord Alsace et de m'autoriser à le signer.

### **Le Conseil municipal**

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Nord Alsace, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la commune de Keffenach de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

- **Approuve** le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Nord Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe,

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

- La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

#### Enjeu attractivité : faire de l'Alsace du Nord une destination touristique

- Soutenir les projets de valorisation touristique des sites et du patrimoine de l'Alsace du Nord, et renouveler l'offre d'hébergement touristique ;
- Développer et conforter le maillage du réseau des itinéraires cyclables.

#### Enjeu environnement /écologie : valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord et soutenir une agriculture en phase avec les enjeux climatiques et les transitions alimentaires

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et la production d'énergie renouvelable ;
- Soutenir l'agriculture durable de proximité et favoriser les productions locales.

#### Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires

- Développer une offre de service pour les personnes âgées et personnes handicapées, notamment une offre en santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Renforcer et diversifier le maillage de l'offre de service et d'équipements pour la jeunesse (périscolaires, logement, équipements sportifs pour les collégiens).
  - L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
  - La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,
  - La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.
- Autorise Madame le Maire à signer le Contrat précité,
- Charge Madame le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

## **8. TELETRAVAIL**

Vu le que le télétravail se répand de plus en plus, surtout depuis la pandémie, il est demandé aux communes d'adopter par délibération un accord sur le télétravail.

Après discussions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas adopter cet accord.

Le télétravail n'est pas possible dans notre commune vu que les dossiers à consulter se trouvent en mairie et qu'une seule personne travaille sur le poste du secrétariat.

Les membres du Conseil se réservent cependant le droit de délibérer dans l'autre sens si les choses évoluent.

## 9. DIVERS

Madame le Maire annonce qu'après le départ de la secrétaire de mairie (le 31 mars 2023) et jusqu'à l'embauche de la nouvelle personne, les permanences se tiendront sur rendez-vous.

Les villageois pourront à nouveau acheter en commande groupée leurs géraniums livrés par l'entreprise WALTHER de PREUSCHDORF et les chercher le samedi 29 avril.  
Dès que nous aurons les tarifs, nous distribuerons l'offre.

Séance levée à 20h50

Fait à Keffenach, le 31 mars 2023



Le Maire,  
Anne FREY